

 FERCher Communauté de Communes			Conseil communautaire de la Communauté de communes FerCher Séance du 3 décembre 2025 à 18h00 Salle Roseville 4 Rue des Lavoirs 18400 Saint-Florent-sur-Cher		
Nombre de membres en exercice	Présents physiquement (dont suppléants)	Pouvoirs	Excusés	Absents	Date de convocation et de son affichage
28	18	6	3	1	25 novembre 2025

Présents : Fabrice CHABANCE, Michel TAILLANDIER, Sylvain JOLY, Gilles GONTHIER, Franck NORMAND, François LÉGNIER, Michel HÉRAULT, Michel BONNET, Marie-Line CIRRE, Rafaël VILLALDEA-AVILA, Marinette ROBERT, Patrice LAUVERGEAT, Patricia LE GRANDIC, Monique LEPRAT, Julie FERRON, Bertrand HÉNAULT, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe GUILLARD,

Pouvoirs : Lucie CHAMAILLARD a donné pouvoir à Sylvain JOLY, Nadine MARTIN a donné pouvoir à Marinette ROBERT, Sonia PAZOS-MONVOISIN a donné pouvoir à Philippe GUILLARD, Nathalie TAILLANDIER a donné pouvoir à Michel TAILLANDIER, Frédéric LE GRANDIC a donné pouvoir à Patricia LE GRANDIC, Alain TABARD a donné pouvoir à Julie FERRON

Excusés : Erwan CAMENEN, Pascal MNICH, Noëlle DAOUDA-DODU,

Absents : Éric AUDEBERT

Secrétaire de séance : Marinette ROBERT

1 – TARIFS EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC – ANNÉE 2026

DÉLIBÉRATION N°2025/98

Président de séance : Fabrice CHABANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la Commission Eau et Assainissement du 21 octobre 2025 ;

Considérant le Bureau communautaire du 19 novembre 2025 ;

Ayant entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Par :

24 VOIX POUR
0 VOIX CONTRE

PRESENTS : 18
EXPRIMES : 24

APPROUVE les tarifs Eau, Assainissement et SPANC pour l'année 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025



ID : 018-241800457-20251203-2025_98-DE

TARIFS EAU - ANNÉE 2026			
	Prix € HT	Prix € TTC	TVA%
EAU - Prix du m³ d'eau :	1,71	1,80	5,5%
Prix du m ³ d'eau pour compteur de jardin	2,60	2,74	
Redevances Agence de l'Eau			
Consommation eau potable	0,32	0,34	5,5%
Performance des réseaux d'eau potable	0,078	0,082	
Abonnement			
Compteur de 15 mm à 20 mm	54,36	57,35	5,5%
Compteur de 25 mm	67,44	71,15	
Compteur de 30 mm	78,72	83,05	
Compteur de 40 mm à 50 mm	134,88	142,30	
Compteur de 60 mm	199,20	210,16	
Compteur de 80 mm	408,36	430,82	
Compteur de 100 mm	553,08	583,50	
Participation aux frais de branchement:			
Branchement complet eau potable	Selon devis en fonction des coûts horaires et du prix des pièces pour travaux		
Branchement complet eau potable : frais administratifs	107,10	128,52	20%
Prix horaire main d'œuvre	71,40	85,68	
Prix horaire mini pelle (hors M.O)	71,40	85,68	
Prix horaire camion (hors M.O)	71,40	85,68	
Travaux divers avant compteur	Selon devis en fonction des coûts horaires et du prix des pièces		
Travaux divers avant compteur : frais administratifs	107,10	128,52	20%
Accès au réseau ou compteur chantier : frais administratifs	39,68	43,65	10%
Résiliation d'abonnement : frais administratifs	39,68	43,65	
Résiliation d'abonnement et accès au réseau simultanés pour un même abonné : frais administratifs	39,68	43,65	
Fermeture de branchement : intervention technique	71,40	78,54	
Ouverture de branchement : intervention technique	71,40	78,54	
Déplacement sans intervention	53,55	58,91	
Remplacement de compteur après gel ou bris			
Compteur tous diamètres	Selon coût réel (prix du compteur et pièces + main d'œuvre + déplacement)		

TARIFS ASSAINISSEMENT - ANNÉE 2026			
	Prix € HT	Prix € TTC	TVA %
Travaux divers	Selon devis en fonction des coûts horaires et du prix des pièces pour travaux		
Travaux divers : frais administratifs	107,10	128,52	20%
Branchement complet eaux usées	Selon devis en fonction des coûts horaires et du prix des pièces pour travaux		
Branchement complet eaux usées : frais administratifs	107,10	128,52	20%
Redevance assainissement	2,03	2,23	10%
Redevances Agence de l'Eau			
Performance des systèmes d'assainissement collectif	0,157	0,174	
Contrôle de conformité des raccordements au réseau collectif d'eaux usées	107,10	117,81	
Déplacement sans intervention	53,55	58,91	
PFAC « eaux usées domestiques » : Prix facturé sans TVA	2025		
Participation pour l'Assainissement Collectif, par logement (nouvelle construction)	T1 à T2 :	1 160,00 €	
	T3 à T4 :	1 740,00 €	
	T5 ou plus :	2 320,00 €	
Complément pour extension de logement	T1/T2 à T3/T4 :	580,00 €	
	T1/T2 à T5 ou plus :	1 160,00 €	
	T3/T4 à T5 ou plus :	580,00 €	
Maison existante sur nouveau réseau	Année qui suit la mise à disposition du réseau : 290,00 €		
	Année N+1 après mise à disposition du réseau : 580,00 €		
	Année N+2 après mise à disposition du réseau : 870,00 €		
	Après la 3 ^{ème} année : T1 à T2 :	1 160,00 €	
	T3 à T4 :	1 740,00 €	
T5 ou plus :	2 320,00 €		
PFAC « assimilées domestiques » : Prix facturé sans TVA	2025		
Type de bâtiments assimilés domestiques	Tarifs selon nombre usagers ou chambres		
Personne de bureaux, de magasin (par agent temps-plein) Personnel d'usine (par poste de 8 heures) Ecole (demi-pension), ou similaire (par élève)	1 à 10 :	1 450,00 €	
	11 à 20 :	2 900,00 €	
	21 à 50 :	5 720,00 €	
	51 à 100 :	14 500,00 €	
	>100 :	21 600,00 €	
Hôtel, pension de famille (sans restaurant, par chambre) Ecole (pensionnat), caserne, maison de repos (par résident)	1 à 5 :	1 450,00 €	
	6 à 10 :	2 900,00 €	
	11 à 20 :	5 720,00 €	
	21 à 50 :	14 500,00 €	
	>50 :	21 600,00 €	
Hôtel-restaurant, pension de famille (par chambre)	1 à 2 :	1 450,00 €	
	3 à 5 :	2 900,00 €	
	6 à 10 :	5 720,00 €	
	11 à 25 :	14 500,00 €	
	>25 :	21 600,00 €	
Type de bâtiments assimilés domestiques (Bâtiment existant sur nouveau réseau)	Pourcentage à appliquer au tarif d'une construction neuve (En fonction du type du bâtiment et du nombre d'usagers ou de chambres)		
	Année qui suit la mise à disposition du réseau	25 %	
	Année N + 1 après mise à disposition du réseau	50 %	
	Année N + 2 après mise à disposition du réseau	75 %	
	Après la 3 ^{ème} année :	100 %	

Tariffs SPANC - ANNÉE 2026			
Facture du contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter : Installations liées à un permis de construire ou d'aménager ou installations à réhabiliter :			
	Prix € HT	Prix € TTC	TVA%
Vérification préalable du projet en vue d'un permis de construire	149,94	164,93	10
Vérification de l'exécution des travaux associés à un permis de construire ou d'aménager	74,97	82,47	
Vérification préalable du projet en vue d'une réhabilitation	149,94	164,93	
Vérification de l'exécution des travaux de réhabilitation	74,97	82,47	
En cas de contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien de moins de deux ans :	Gratuit		
Vérification préalable du projet suite à un contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien de moins de 2 ans:			
Vérification de l'exécution des travaux suite à un contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien de moins de 2 ans	74,97	82,47	10
Contrôle de contre-visite :			
Vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle (2 ^{ème} contrôle des travaux - V2 bis)	74,97	82,47	10
Facture du contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes :			
Premier contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien (Diagnostic: installations existantes qui n'ont jamais été contrôlées par le SPANC)	107,10	117,81	10
Second contrôle de vérification du fonctionnement et de l'entretien (Contrôle périodique des installations qui ont déjà été contrôlées précédemment par le SPANC)	107,10	117,81	
Contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation	107,10	117,81	
Contrôle de contre-visite :			
Vérification de l'exécution des travaux prescrits par le SPANC à la suite d'un contrôle de bon fonctionnement	74,97	82,47	10

PRÉCISE que ces tarifs continueront de s'appliquer les années suivantes tant qu'aucune nouvelle délibération ne sera votée ;

AUTORISE Monsieur le Président à rédiger et signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à ce dossier ;

ST Florentin Fercher
Le Président,
Fabrice CHABANCE

9 DEC. 2025



La secrétaire de séance,
Marinette ROBERT



Date de mise en ligne sur le site internet de FerCher le : 11 DEC. 2025

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et/ou notification, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale à l'adresse suivante : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLÉANS Cedex, ou, par l'application informatique "Télérecours", accessible par le site internet suivant : <https://www.telerecours.fr>).